DIMANCHE 7 MAI 1854. — Nº 37. — HUITIÈME ANNÉE.

COURRIER DU VALAIS.

PRIX D'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE. Pour le canton du Valais et toute la Suisse, franc de port, 11 francs fédéraux pour un an. — 6 ffr. pour 6 mois. — 4 ffr. pour 3 mois. — Pour l'étranger, franc de port jusqu'à la frontière, pour 1 an 16 ffr. — pour 6 mois 9 ffr. — pour 3 mois 5 ffr.
On s'abonne au bureau du COURRIER DU VALAIS, à Sion. — En Suisse, dans tous les bureaux des postes.

PRIX D'INSERTION : Pour une annonce de 4 lignes et au-dessous, 60 centimes. — Pour une annonce au-dessus de 4 lignes, 15 cent. la ligne. — Les insertions répétées paien moitié du prix pour la seconde fois, et le tiers du prix pour la troisième fois. — Les lettres etc., doivent être adressées *franco* au bureau du journal, à Sion.
Les annonces, avec leur coût, doivent être adressées à l'imprimeur du journal.

CANTON DU VALAIS.

La loi du 6 décembre 1850 sur l'assiette de l'impôt, et celle sur la répartition des charges municipales, sont peut-être les deux plus importantes de notre administration intérieure. Sans une juste répartition des charges publiques, basée sur une échelle proportionnelle à la fortune, jamais les administrations du pays ne parviendront à mettre de l'ordre et de l'ensemble dans les améliorations à introduire. Le citoyen contribue de bon cœur quand tout le monde est traité sur le même pied et supporte les charges proportionnellement à ses moyens.

Sans une loi des finances qui permette au pouvoir de faire facilement face aux différentes branches de l'administration, sans une loi qui lui permette d'introduire dans celle-ci les réformes que les besoins de la société réclame, un peuple ne peut marcher que lentement dans la voie du progrès.

La loi des finances qui nous régit et les différens décrêts qui la complètent sont, sans doute, un grand bienfait. Il était impossible de tout faire à la fois dans une matière aussi nouvelle pour le canton. Il fallait, d'ailleurs, lutter contre tant de préjugés et tant de passions!

Aussi, comme il arrive toujours quand on en est au premier essai en fait de législation, l'application de la loi des finances fit découvrir de nombreuses lacunes qu'il était indispensable de combler. C'est pour atteindre ce but que le Grand Conseil a ordonné la révision des rôles de contributions et nommé, dans chaque district, un commissaire chargé de réviser les travaux des commissions municipales et faire au pouvoir exécutif un rapport qui permette à l'inspecteur cantonal de mettre plus d'uniformité dans l'application de la loi des finances.

Ces mesures sont sages. Elles témoignent du désir qui anime les pouvoirs supérieurs du pays de procurer l'application rigoureuse d'une loi importante, et s'ils étaient convenablement secondés par les autorités communales, les résultats ne seraient pas douteux.

Malheureusement, celles-ci ne paraissent pas mettre un grand empressement à correspondre aux vues du pouvoir exécutif, et il est du devoir des commissaires de district de voir tout par eux-mêmes, et d'activer le travail des commissions.

Cependant, dans la supposition même que les mesures ordonnées soient ponctuellement exécutées, peuvent-elles remplir le but désiré? Nous ne le pensons pas.

La base de l'impôt repose sur les déclarations des particuliers. La plupart des contribuables souvent ne connaissent pas eux-mêmes les contenances exactes des propriétés consignées. Bien plus, s'il y a mauvaise foi, ils peuvent en cacher une partie sans être atteints par aucune pénalité. Appelé plusieurs fois devant la commission, le contribuable renouvellera toujours la même déclaration.

Ce qui fait encore manquer en partie l'effet des mesures proposées, c'est que la plupart des autorités municipales mettent à l'accomplissement de leurs devoirs un esprit, je ne dirai pas de spéculation, mais une lenteur calculée qui laisse croire aux administrés que l'application de la loi est pour peu de chose dans tous ces travaux.

Disons néanmoins, pour rendre hommage à la vérité, que celui qui est entré en communication directe avec les différentes parties de la population peut témoigner d'un fait bien consolant, du moins dans beaucoup de districts : c'est que la justice et la nécessité d'un impôt direct sur la fortune n'y sont plus contestées et ne font plus l'objet d'une discussion. Bien plus, les administrés eux-mêmes sont les premiers à demander que les pouvoirs supérieurs prennent des mesures efficaces pour que la loi sur la répartition des charges municipales et la perception de l'impôt cantonal reposent sur des bases solides et équitables; dans leur désir de bien faire, elles prennent ou veulent prendre des mesures qui, si elles ne sont pas encore efficaces, témoignent du moins de leur bonne volonté.

Il est certain que l'application de la loi des finances laisse infiniment à désirer; indépendamment des inégalités qui existent entre les contribuables d'un même village, entre les villages d'une même commune, entre les communes d'un même district, il en existe encore entre les différens districts de celles qui motivent, à juste titre, de vives réclamations.

Il est donc de la plus urgente nécessité que le pouvoir législatif prenne les mesures énergiques pour satisfaire aux besoins et aux désirs des populations, c'est-à-dire, pour faire opérer la cadastration des immeubles imposables.

Sans cette mesure, nous en sommes intimément convaincu, les deux lois dont nous venons de parler ne produiront jamais qu'une faible partie des effets qu'elles doivent produire, et quelles que soient les bonnes intentions du pouvoir, notre système d'impôt présentera toujours et partout les plus sérieuses difficultés.

(Communiqué.)

D'après les renseignemens que le comité central de la Société helvétique de musique a reçus, le concert qui doit avoir lieu, à Sion, au mois de juillet prochain, réunira des artistes et amateurs de musique en plus grand nombre qu'on n'avait d'abord osé l'espérer.

Bien des noms d'hommes distingués dans la science musicale sont annoncés, et font espérer que, bien que la localité où se donnera le concert, cette année, ne soit pas très-importante, les musiciens (instrumentistes et chanteurs), ainsi que les auditeurs, y assisteront en assez grand nombre pour donner de la vie et de l'éclat à cette fête.

Mais il est une classe d'artistes et d'amateurs de musique en Suisse à laquelle le comité central ne peut pas s'adresser directement, parce que leurs noms ne figurent pas dans les listes des diverses sociétés de musique : ce sont les Dames, dont la voix et la présence font le charme des fêtes de ce genre et en rehaussent l'éclat d'une manière sans pareille.

Les morceaux qui doivent être chantés au prochain concert sont, du reste, empreints d'un cachet tel, que les voix de femme, dans les solo ou dans les chœurs, en sont l'âme, et semblent vous transporter dans un monde dégagé de toute enveloppe terrestre.

Nous espérons donc que toutes les personnes qui, par leur position et leurs relations sociales peuvent engager des Dames musiciennes à honorer la ville de Sion de leur présence en cette occasion, voudront bien nous prêter leur appui, afin que cette localité puisse jouir de la même faveur que celles où les concerts helvétiques ont eu lieu jusqu'ici.

La Société de musique de Sion prie donc les dames qui seraient disposées à prendre une part active à cette réunion musicale, de bien vouloir se faire annoncer, par la voie qui leur conviendra le mieux, au comité central, soit à son correspondant, M. Antoine Bonvin, à Sion. Elles peuvent, du reste, être assurées que le comité fera tous ses efforts pour qu'elles soient reçues avec tous les égard dûs au beau sexe.

(Le Comité.)

Nous recevons la communication suivante :

A la rédaction du Courrier du Valais,

Depuis quelques jours la presse libérale de la Suisse, surtout celle des cantons occidentaux, s'occupe beaucoup de la loi que vient d'élaborer le gouvernement de Berne, loi dite *de la bastonnade*. La *Revue de Genève*, entre autre, s'est élevée avec une extrême vivacité contre cette loi. Permettez, qu'à mon tour, je vienne émettre ma manière de voir sur cette question.

Il me semble que cette polémique est prématurée. A mon avis, personne n'est juge plus compétent pour discerner ce qui convient le mieux au caractère, aux mœurs, aux habitudes des populations que ceux qui sont appelés à les gouverner. Ainsi, lorsqu'on vient dire que la loi *de la bastonnade* ne convient pas au canton de Berne, c'est accuser les pouvoirs supérieurs de cet Etat de ne pas connaître les besoins, les goûts du peuple confié à leur paternelle sollicitude.

Pourquoi, avant de se prononcer, ne pas attendre que le peuple bernois que la loi sur la bastonnade *touche* de plus près, se soit prononcé lui-même?

S'il sanctionne la loi, par un accueil favorable, il prouvera aux plus incrédules que son gouvernement a une connaissance parfaite de ce qui convient à ses administrés. Si, au contraire, les populations manifestent pour la loi une répulsion, ce sera la preuve que le gouvernement s'est trompé dans ses appréciations.

Dans le premier cas, la loi *de la bastonnade* sera l'ancre de salut du vaisseau gouvernemental sur le point de faire naufrage; dans le second, il pourra carguer ses voiles et amener son pavillon, ou, en d'autres termes, plier bagage et faire place à d'autres.

En conséquence, attendons, avec calme, la décision du peuple bernois. Comptons assez sur son patriotisme éclairé, sur son bon sens, pour croire

qu'il ne voudra pas avoir la triste gloire d'implanter, d'acclimater sur le sol helvétique, ce pays de la liberté, quelque chose comme le knout que l'on manie avec tant de dextérité dans les pays qui gémissent sous les pouvoirs despotiques.

Espérons qu'un cri d'indignation pousse de toutes les extrémités du canton de Berne étouffera ce nouveau-né avant qu'il ait pris force de vie.

Des Suisses, des Bernois, se laisser gouverner par le *bâton* et le *fouet* en plein XIX^e^ siècle! Qui aurait cru cela en 1830!!! Non, c'est impossible!

(Un abonné.)

CONFEDERATION SUISSE.

Le Conseil fédéral vient d'adresser aux cantons une circulaire pour les informer des plaintes du consul suisse au Havre, lequel est assailli d'une masse de demandes d'arrestations auxquelles la police française ne veut pas satisfaire ou qui sont révoquées, après l'exécution par les autorités suisses, ce qui est particulièrement le cas lorsqu'on n'a pas trouvé sur les individus arrêtés les fonds dont on supposait qu'ils etaient nantis; de sorte que la justice suisse et la personne du consul sont toujours compromises, cela donnant à penser que la poursuite n'a pas lieu dans l'intérêt de la justice, mais seulement à cause de l'argent.

Le Conseil fédéral, vu les demandes fréquentes d'extraditions qui sont demandées des cantons, leur rappelle que le gouvernement français n'accorde d'extradition que dans les cas prévus par l'art. 5 du traité du 18 juillet 1828 et qu'ils doivent donner pour directions à leurs fonctionnaires:

1° De n'adresser au chargé d'affaires suisse à Paris ou aux consuls en France aucune autre demande d'arrestation que celles qui sont justifiées par l'art. 5 du traité précité.

2° D'y joindre autant que possible un mandat d'arrêt régulier de l'autorité compétente, ou, si la commission a lieu par voie télegraphique, d'indiquer exactement dans la dépêche le crime conformément au traité et d'envoyer le mandat d'arrêt par le prémier courrier.

NOUVELLES DES CANTONS.

BERNE. — On exige des citoyens suisses non bernois, qui voudront faire usage de leur droit électoral:

1° Toutes les qualités requises pour les électeurs bernois, citoyens des cantons de Zurich, Lucerne, Fribourg, Glaris, Schaffhouse, Appenzell (Rhodes-interieures), et du Valais.

2° Plus la condition d'un an de résidence dans le canton de Berne, des ressortissants des cantons d'Argovie, Soleure, Bâle-Campagne, St-Gall, Appenzell, (Rhodes-extérieures), Thurgovie, Grisons, Schwyz, Vaud et Tessin.

3° La condition d'une résidence d'au moins deux ans dans le canton, de ceux de Bâle-ville, Uri, Unterwalden, Zug, Neuchâtel et Genève.

— C'est aujourd'hui que les élections vont décider de l'avenir du canton de Berne. L'agitation est très-vive dans tous les districts. La lutte ne peut manquer d'être très-chaude. Le parti gouvernemental a publié l'adresse au peuple que nous reproduisons ci-après; le parti libéral, de son côté s'est contenté, d'une simple déclaration que nous faisons suivre aussi et qui porte les signatures de 14 de ses chefs. C'est au peuple bernois à juger de la valeur de ces deux documens.

« Concitoyens!

« Nous sommes appelés, le premier dimanche du mois de mai, à réélire l'autorité suprême de notre canton. Cette election décidera de la question de savoir si Berne sait maintenir ce qu'il a conquis, il y a quatre ans, par un mouvement populaire aussi puissant que généreux. Décision grave, qui apportera plus tard, *à chacun de nous*, le contement ou le repentir, suivant les fruits heureux ou malheureux qu'elle portera pour notre patrie.

« Vous le savez, chers concitoyens! il y a quatre ans, il fut décidé qu'un parti exclusif, dominé sous bien des rapports par l'influence étrangère, ne disposerait plus légèrement et arbitrairement, sans respect pour les croyances et les mœurs nationales, de nos biens moraux et matériels les plus sacrés; mais que, au contraire, le peuple bernois serait le maitre chez lui, qu'il administrerait ses affaires sans secours étrangers, dans un esprit chrétien, avec économie et ordre, suivant les traditions du pays.

« Vous savez aussi que le parti auquel on enleva alors le pouvoir dont il avait abusé et qui, depuis cette époque, n'a rien appris ni rien oublié, n'a jamais voulu reconnaître franchement et loyalement cette décision du peuple bernois. Aujourd'hui encore il se présente avec des promesses fallacieuses; aujourd'hui encore il menace, en évoquant la vaine image d'un état de chose suranné et de charges à jamais abolies, et répand les calomnies les plus haineuses pour obtenir par les elections ce qu'il n'a pu arracher par des séductions déloyales, par une agitation passionnée et même par l'insurrection.

« Ne vous laissez point tromper: en choisissant les personnes, vous choisissez en même temps les principes suivant lesquelles doivent être gérées les affaires de notre commune patrie. Vous avez appris à connaître les deux tendances par leurs fruits: toutes deux ont fait leurs preuves par leurs œuvres. Elles sont là toutes deux devant vous: comparez et *choisissez!*

« Choisissez entre la liberté avec l'ordre, qui, en assurant la tranquillité et la concorde, font prospérer le commerce et relèvent le crédit, et, d'autre part, cet esprit d'instabilité et de destruction qui mine et ébranle les bases fondamentales de tout ordre social.

« Choisissez entre ceux qui honorent notre Église nationale comme le dépositaire de notre sainte foi, et, convaincus que dans cette foi seule notre peuple trouvera son refuge et son salut pour vivre et pour mourir, protègent, soutiennent et développent l'Eglise, purgent l'école des influences anti-chrétiennes, et ceux qui, pendant qu'ils ont été au pouvoir, ont laissé impunément bafouer et conspuer publiquement l'Eglise et la religion chrétienne, et répandre les doctrines de l'irréligion, qu'ils vantaient eux-mêmes.

« Choisissez! Dans ce moment, où une guerre déastreuse fait gronder ses foudres aux portes de l'Europe et peut se porter subitement jusqu'à nos frontières, voulez-vous remettre nos destinées entre les mains d'hommes qui, d'après des faits constatés, ont fraternisé avec la révolution étrangère, se sont moqués de notre neutralité comme d'un rêve creux, et de notre nationalité comme d'une idée étroite? Voulez-vous confier la sauvegarde de notre indépendance à ceux qui ont souhaité la bienvenue à une troupe de réfugiés sur le territoire suisse, et qui, en qualité « d'alliés dévoués, » se sont lancés, en faveur de la révolution lombarde, dans les menées les plus dangereuses, et avaient arrêté avec le royaume de Sardaigne les préliminaires d'une alliance qui aurait jeté notre bien le plus précieux, l'indépendance nationale de la Suisse, dans le tourbillon d'une guerre chanceuse?

« Choisissez entre une administration financière qui a créé un déficit annuel de 1,351,954 fr. en moyenne; qui a privilégié, au mépris de toutes les formes, ses propres partisans, par des prêts d'argent puisés dans les caisses publiques, et une administration qui, par suite des économies opérées par elle, a diminué les dépenses d'une somme de 200,000 fr. par an, et a réduit à 67,878 fr. le déficit. Ce fait, constaté par les comptes de l'Etat arrêtés le 31 décembre 1853, nous donne des espérances réjouissantes pour l'avenir, surtout lorsqu'on se rappelle que l'administration actuelle a dû débuter avec des caisses vides, qu'elle a eu à lutter pendant trois ans contre la détresse causée par les inondations, et qu'elle a été obligée de prendre à sa charge les frais considérables qu'a occasionnés l'introduction du jury, tandis que les péages et les postes, ces sources les plus productives de nos recettes, ont passé entre les mains de la Confédération, sans compensations équivalentes.

« Choisissez entre un régime de fonctionnaires dont les désordres et les actes arbitraires ont soulevé l'indignation morale de contrées tout entières, et la probité de l'administration actuelle dans les districts.

«Choissez! Ici diminution des traitements, là augmentation! Ici réduction du nombre des cabarets, là abandon des intérêts moreaux du peuple! Ici vigueur et amélioration dans les affaires communales par suite de la nouvelle loi, là désordre et ruine financière dans l'administration de tant de communes! Ici ferme concorde entre la ville et la campagne, *égalité des droits de tous les citoyens*; là discorde, méfiance, persécution systématique de classes entières de citoyens, *en dépit de toutes les belles promesses de réconciliation!*

«Choissez! Voulez-vous faire cause commune avec ceux dont tous les efforts tendant *à maintenir intacts et à transmettre à nos descendants* les droits de souveraineté cantonale garantis par la Constitution fédérale, ou bien avec ceux qui, sans se soucier des faits glorieux consignés par l'histoire, veulent *abandonner sans défense* cette souveraineté du peuple bernois aux empiétements de chefs ambitieux d'autres cantons, jusqu'à ce qu'enfin elle *disparaisse, sans laisser de vestiges*; sous les tentatives insensées de l'unitarisme helvétique?

» Cependant, peuple bernois, tu as déjà arrêté ton choix, et nous avons la ferme conviction que tu as choisi *la bonne part*. En douter, ce serait faire injure à la fermeté de ton caractère et à ta sagesse. Il ne s'agit pas de choisir quelque chose de nouveau et d'étranger, mais bien d'examiner si on veut continuer à marcher libre et indépendant dans la voie que l'on s'est frayée, ou bien consentir à être ballotté par tous les vents comme un frêle roseau.

« Nous savons bien que le peuple est animé de l'ardent désir de jouir enfin de la tranquillité, et maint citoyen — las d'une agitation incessante — hésite encore de prendre vivement part à la lutte. Mais réfléchissez, chers concitoyens, qu'il est plus facile de conquérir dans la tempête que de conserver ce qu'on a conquis; qu'on a plus tôt abattu que construit un édifice; qu'il est plus facile de dissiper que d'amasser. Le radicalisme a *promptement* et *facilement* élevé en guise d'arbre de liberté, son sapin sec, sans racines, sans fruits et sans ombrage; mais ce n'est que *lentement* que se dévoloppe et se fortifie l'arbre vigoureux de la vrai liberté suisse. Or, afin d'assurer et d'affermir pour longtemps la paix, l'ordre et la tranquillité à la place des luttes fatales des partis, — résultats que nous obtiendrons bientôt, si Dieu le veut, — il faut avant tout conserver le terrain conquis jusqu'à ce jour. Et si nos adversaires sont inépuisables dans leurs velléités d'attaque, ne cessons pas de leur faire face avec une calme *resolution*, avec *fermeté* et *persévérance!* Celui-là seul qui aura bien combattu jusqu'à la fin sera couronné par la victoire.

«C'est pourquoi lève-toi, peuple bernois, avec une nouvelle vigueur! Accourez, accourez tous, vous qui portez vraiment le nom de Bernois, comme à la journée de Münsingen, comme au 5 mai 1850, comme au 18 avril 1852! Qui voudrait rester chez soi en ce jour d'honneur? Vous tous, jeunes et vieux, songez à l'avenir de notre chère patrie! Que chacun fasse son devoir, et Dieu prendra soin du reste!

»Oui, que Lui, le Dieu de nos pères, qui a secouru notre pays juisqu'ici, dirige les cœurs du peuple et fasse tourner son choix au salut de la patrie! Qu'il donne au peuple bernois sagesse et force, et le bénisse dans la paix!»

Berne, le 28 avril 1854.

(Suivent les signatures des quinze membres du comité central.)

Déclaration.

Le comité central du *Bernerverein* a publié une proclamation au peuple bernois, datée du 26 avril et signée O. Bernard, grand conseiller, et autres membres. Dans cet écrit l'on développe une masse de plaintes contre le gouvernement de 1846 et tout le parti libéral du canton, en disant qu'ils avaient renié la religion et l'Eglise, compromis les intérêts du peuple et de l'Etat, dilapidé les finances et s'étaient laissé endoctriner par des influences étrangères. D'autre part, cet acte déborde de louanges en faveur de l'administration actuelle et du parti gouvernant.

Les soussignés s'abstiennent de juger ces derniers; le peuple les jugera sous peu. Ils trouvent aussi au-dessous de leur dignité, de rendre le mal pour le mal et d'élever des accusations contre eux. Mais comme ils étaient participants à l'administration de 1846 ou appartiennent au parti libéral, et que l'honneur des deux leur est à cœur, ils ne peuvent laisser passer sous silence les accusations que l'on porte contre eux, et croient de leur devoir de les qualifier de MENSONGES ET CALOMNIES INFAMES.

Berne, le 1^er^ mai 1854.

(Suivent les signatures.)

SCHWYZ. — Les élections au Grand Conseil qui viennent d'avoir lieu pour la *moitié* des membres de ce corps, complètent de la manière la plus décisive l'échec subi par le parti d'Ab-Yberg. Ces élections, qui se sont passées dans l'ordre le plus parfait, ont assuré une majorité encore plus considérable, dans le corps législatif, en faveur de la marche libérale et progressive suivie par les hommes d'Etat que ce petit canton a su maintenir à sa fête depuis 1848.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

France.

Le *Moniteur* relève le fait inusité qui vient de se passer devant Odessa où une frégate anglaise qui se présentait en parlementaire a été repoussée à coups de canon. Voici les détails que l'on me donne au sujets de cet acte. Les Russes sont persuadés que l'envoi des parlementaires n'a d'autre but que de servir de prétexte à l'examen des fortifications de défense. Ce qui s'est passé dernièrement à Sébastopol, où une frégate anglaise est entrée jusques dans le port sous le prétexte de re-

mettre des dépêches et en réalité pour dresser le plan des batteries intérieures, a causé au Czar une vive irritation, d'autant plus que les journaux turcs et anglais ont fait grand bruit de cette habileté du capitaine anglais. Des ordres ont été donnés pour qu'à l'avenir tout navire qui se présenterait devant un port soit repoussé à coups de canon. Voilà l'explication de ce qui vient de se passer à Odessa et qui est connue, au surplus, de tous les officiers de la marine anglaise maintenant dans la mer Noire.

(Corresp. part. du Journal de Genève.)

Paris, 2 mai. — On lit au *Moniteur:*

« On sait par le rapport du vice-amiral Hamlin, la manière dont les autorités militaires d'Odessa se sont comportées envers le parlementaire du bâtiment anglais le *Furious*. Ainsi que le faisait prévoir le langage de l'amiral, cette dérogation aux usages des nations civilisées, disons mieux, cet attentat contre le droit des gens, ne devait pas rester longtemps impuni.

« Les nouvelles officielles d'Odessa, en date du 23, annoncent le bombardement de cette ville par neuf bâtiments de la flotte combinée.

« A l'expédition du courrier, la canonnade durait depuis dix heures et continuait encore.

« Une des batteries russes avait été complétement détruite, et plusieurs navires mouillés dans le port étaient incendiés.

« A la suite de l'évacuation de la Petite-Valachie par les Russes, les troupes turques avaient pris possession des trois points importants en avant de Kalafat et marchaient sur Kraïova, qu'elles ont dû occuper le 30 avril.

« Le fait d'un échec important essuyé par les Russes dans la Dobrudscha se confirme officiellement; ont ignore cependant encore les détails de l'affaire et même le lieu exact de l'engagement.

« Silistrie, très-vivement attaquée, résiste avec succès. Les Russes ont déjà éprouvé des pertes considérables. »

Quant au bombardement même d'Odessa, voici — en attendant les détails — quelques autres dépêches telégraphiques:

Vienne, 30 avril. — « Neuf vapeurs des flottes combinées ont attaqué le port de quarantaine d'Odessa. Ils ont démonté quatre batteries, brûlé un navire autrichien, la *Santa-Catharina*, et huit navires russes mouillés dans le port. La ville a été bombardée avec des bombes et des fusées à la Congrève. La canonnade a duré deux heures. Cela est authentique.

« On a reçu d'Odessa des dépêches télégraphiques annonçant que, le 22 avril, les flottes alliées ont bombardé une partie de cette ville; mais on ajoute que, bien que plusieurs maisons aient été brûlées, cet incendie a causé peu de dégâts. Le 23, les hostilités ont été suspendues, et on a sommé la ville de se rendre. Les amiraux menaçaient, si elle refusait, de détruire la ville le lendemain 24.

« On ajoute qu'une autre dépêche annonce que la flotte russe était sortie de Sebastopol et s'était avancée contre les flottes alliées, afin de leur faire abandonner Odessa ou de les mettre entre deux feux; mais qu'une partie de la flotte anglaise ayant offert le combat, les Russes s'étaient aussitôt retirés. »

Vienne, 1er mai. — « Les nouvelles d'Odessa sont du 26 avril. Le bombardement a cessé le 23. Les flottes se sont retirées tout entières, et quatre frégates ont été fort maltraitées. Le palais du prince Woronzoff a été complétement dévoré par les flammes. »

Le mouvement de retraite de la Petite Valachie est toujours inexplicable pour beaucoup de gens: mais il est évident qu'il est dû à la concentration de l'armée russe sous la main du prince Paskévicz. Quant à l'entrée des Autrichiens dans le Monténégro, elle est tout-à-fait confirmée. Le *Journal des Débats* d'aujourd'ui annonce la proclamation du petit souverain du Monténégro. Elle ne laisse aucun doute sur les dispositions du prince Danilo. Au surplus, le récent ouvrage publié par M. Marmier sur l'Adriatique et le Monténégro, fait voir les dispositions de ces populations. Ces sauvages montagnards parlent d'aller à la chasse aux Turcs comme l'on dit chez nous lorsqu'on va chasser les lapins. On n'a de considération que pour celui qui a tué beaucoup de barbares. Le soulèvement du Monténégro serait un fait fort grave, car il entraînerait sans contredit celui de l'Albanie.

— *3 mai.* Deux faits préoccupent toujours et tout particulièrement la curiosité: l'un est l'évacuation de la Petite Valachie par les Russes, l'autre, le bombardement d'Odessa.

L'évacuation de la Petite-Valachie présente en effet ce caractère que, si l'on en croit les dernières dépêches, ce ne seront pas les Turcs qui occuperont les positions abandonnées par les Russes, mais bien les Autrichiens, ce qui, jusqu'à présent, n'avait pas été annoncé. Quel est le but de ce nouveau mouvement? C'est ce que j'ignore, mais il paraît bien positif. — Y a-t-il là quelque entente avec la Russie, ou bien est-ce pour permettre aux Turcs de se porter sur le Monténégro, qui a commencé l'attaque, ou mieux encore sur le bas-Danube? C'est ce que je ne saurais vous dire. Quant à l'évacuation, elle a eu lieu du 23 au 25, et le général Liprandi se replie sur la rive gauche de l'Aluta, et par conséquent dans la Grande-Valachie, où, le prince Paskiewicz concentre toutes ses forces. Il est probable, comme le dit un journal militaire de Vienne, qu'il se prépare à commencer sur une large échelle ses opérations contre Schumla. La nouvelle est arrivée de Craïova, en date du 24 avril, que toutes les troupes qui avaient été dirigées sur la Petite-Valachie ont reçu contre-ordre. Elles devront se diriger vers la Grande-Valachie. Suivant les dernières nouvelles du 25, les Russes préparent des ponts de bateaux près d'Oltenitza, et malgré tous les boulets turcs, ils ont déjà achevé une tête de pont. Il y a 50,000 hommes près d'Oltenitza.

On vient de me communiquer une nouvelle lettre de Constantinople, à laquelle j'emprunte le passage suivant:

« Il paraît que le général Canrobert, à Gallipoli, a été obligé de déployer une extrême sévérité. Comme nos soldats n'avaient pas de bois, le général a dit au pacha, qui lui répondait qu'il n'en existait pas dans la ville: « Ceci ne me regarde pas. Vous avez dans votre jardin un pavillon de plaisance. Si, dans deux heures, nous n'avons pas du bois, j'envoie mes sapeurs pour le faire abattre et nous chauffer. » Le bois n'ayant pas été fourni, les sapeurs sont arrivés. Et là-dessus le pacha de s'écrier que l'on ne savait pas si les Français étaient venus en amis ou en vainqueurs! On nous donne comme positif que la Perse ne pourra pas garder la neutralité, et que le czar lui a déclaré que, pour lui, la neutralité c'était la guerre. »

On attendait des dépêches télégraphiques de Vienne, mais a trois heures on ne les connaissait pas encore.

Le maréchal Vaillant a reçu hier, pendant qu'il était à table, un long rapport qui lui était adressé par Omer-Pacha, et dans lequel il lui peint toute sa situation.

L'agence Havans vient de faire distribuer les dépêches suivantes; je vous les envoie à tout hasard.

Trieste, 3 mai. Nous recevons des nouvelles de Constantinople en date du 24.

Les batteries russes établies à Sulina ont été bombardées par une division des flottes anglo-française de la mer Noire.

Des Grecs exaltés ont tenté un soulèvement à Samos; il a échoué.

Vienne, 3 mai. Le maréchal Paskéwicz a autorisé les navires appartenant aux puissances neutres, qui se trouvent dans les ports des différentes embouchures du Danube, à sortir librement, dans un délai fixé provisoirement au 20 mai.

Autriche.

On lit dans le *Lloyd*:

« Les troupes russes ont passé le Danube près d'Oltenitza, le 16, attaqué les retranchements turcs et ouvert le feu contre Tourtoukaï, mais sans résultat. Les Turcs ont beaucoup défendu leur position et contraint les détachements ennemis à la retraite: ceux-ci ont eu beaucoup de morts et environ soixante blessés.

« Le feu continuait encore, le 20, contre Silistrie. Le prince Paskiewitsch était à Kalarasch le 20 et devait être le 21 à Bucharest: des troupes nombreuses sont envoyées sans relâche de Bucharest à Giurgewo et Oltenitza.

« D'après les dernières nouvelles du théâtre de la guerre, le prince Paskiewitch commencera dans peu de jours ses opérations par une attaque contre Schumla. Silistria tenait encore le 22. Omer-Pacha se prépare à défendre énergiquement la ligne des Balkans et on ne doute pas que ses troupes ne tiennent ferme jusqu'à l'arrivée des alliés: toutes les troupes qui étaient en marche vers la Petite-Valachie ont reçu contre-ordre et doivent aller rallier le corps d'armée concentré dans la Grande-Valachie.

« Des combats sérieux ont été livrés près de Calafat. Les Turcs ont, de leur côté, traversé le Danube sur plusieurs points. »

Allemagne.

Hambourg, 29. avril. Les lettres de Saint-Pétersbourg nous apportent chaque matin l'indication de nouvelles troupes qui arrivent de l'intérieur de l'empire dans cette capitale et que l'Empereur inspecte avec un grand soin et une activité incroyable. A la suite de chaque inspection, ce souverain fait gratifier chaque soldat d'un ou de deux roubles argent, suivant le degré de satisfaction que la tenue et les exercices lui ont fait éprouver. Après un court séjour dans la capitale, ces bataillons repartent pour l'armée active et sont remplacés le lendemain par de nouveaux venus.

La noblesse de la ville et de la province de Saint-Pétersbourg vient de faire auprès de l'Empereur une démarche significative. Dans une adresse présentée au Czar par le maréchal de la noblesse, M. Potemkin, ce corps offre, pendant la durée de la guerre, le dixième des revenus de chacun de ses membres, revenus qui sont, comme ont sait, fort considérables. Il offre, en outre, de former des bataillons de nobles qui seraient constamment, comme dans la campagne de 1812, placés en face de l'ennemi aux avant-postes de l'armée. On s'attendait, à Saint-Pétersbourg, que cette démarche du corps de noblesse de la capitale fût généralement imitée par ceux de toutes les provinces de l'Empire.

Russie.

Le manifeste suivant a été publié à St-Pétersbourg le 11 (23) avril, à l'occasion des fêtes de Pâques, d'après le calendrier russe:

«Par la grâce de Dieu, Nous, Nicolas 1er, etc.

«A tous nos fidèles sujets savoir faisons:

«Dès l'origine de notre différend avec le gouvernement turc, nous avons solennellement annoncé à nos fidèles sujets qu'un sentiment de justice nous avait seul porté à rétablir les droits lésés des chrétiens orthodoxes, sujet de la Porte ottomane.

«Nous n'avons pas cherché, nous ne cherchons pas à faire des conquêtes ni à exercer en Turquie une suprématie quelconque, qui soit de nature à excéder l'influence appartenant à la Russie en vertu des traités existants.

«A cette époque déjà, nous avons rencontré de la méfiance puis bientôt une sourde hostilité de la part des gouvernements de France et d'Angleterre, qui s'efforçaient d'égarer la Porte, en dénaturant nos intentions.

« Enfin, à l'heure qu'il est, l'Angleterre et la France jettent le masque, envisagent notre différend avec la Turquie comme n'étant qu'une question secondaire, et ne dissimulent plus que leur but commun est d'affaiblir la Russie, de lui arracher une partie de ses possessions, et de faire descendre notre patrie de la position puissante où l'avait élevée la main du Très-Haut.

«Est-ce à la Russie orthodoxe de craindre de pareilles menaces? Prête à confondre l'audace de l'ennemi, déviera-t-elle du but sacré qui lui est assigné par la divine Providence? Non! la Russie n'a point oublié Dieu! Ce n'est pas pour des intérêts mondains qu'elle a pris les armes: elle combat pour la foi chrétienne, pour la défense de ses coreligionnaires opprimés par d'implacables ennemis.

«Que toute la chrétienté sache donc que la pensée du souverain de la Russie est aussi la pensée qui anime et inspire toute la grande famille du peuple russe, ce peuple orthodoxe, fidèle à Dieu et à son Fils unique, Jésus-Christ, notre Rédempteur.

«C'est pour la foi de la chrétienté que nous combattons!

«*Nobiscum Deus — quis contra nos?*

«Donné à Saint-Pétersbourg, le onzième jour du mois d'avril de l'an de grâce mil huit cent cinquante-quatre, et de notre règne le vingt-neuvième.

NICOLAS.

VARIÉTÉS.

Prière des Musulmans

pour le succès de leurs armes contre les Russes.

Depuis que le sultan Abdou'l-Medjid a tiré du fourreau le cimeterre d'Eyoub, depuis que le *sandjac-schériff*, étendard sacré des Osmanlis, est sorti de ses treize enveloppes de cuir, de soie et de cachemire, la guerre a été l'unique préoccupation de tout le vaste empire de l'*Islam*. Il y a six mois à peine, nous rencontrions, sur le versant des monts noabs, des tributs d'Arabes indépendants qui marchaient au secours du Sultan. Quelques semaines plus tard, aux pieds des ruines de Baalbeck, nous campions côte à côte avec les Irréguliers du désert de Palmyre, montés à cru sur des étalons sauvages; ils prenaient, à marches forcées, le chemin de l'Anatolie pour aller s'échelonner devant la barrière des Balkans, citadelles de montagnes, premier rempart de Constantinople. Nous nous efforçâmes alors, dans nos lettres datées de Palestine ou de la Syrie, d'esquisser ces grands mouvements d'armes qui ébranlaient l'Orient. Aujourd'hui nous voudrions attirer plus particulièrement l'attention de nos lecteurs sur le mouvement religieux de cette guerre. La religion est guerrière dans l'Islam: les apôtres marchent sous les étendards déployés, et le prophète s'appuie sur une épée nue. La grande caravane de la Mecke, est une *armee* de croyants.

Des deux côtés du Danube on a mis devant les yeux des masses le prétexte de la chose religieuse. Ici et là, la guerre actuelle est une guerre sainte.

Il faut rendre justice au gouvernement turc: il est resté autant que possible en dehors de ce mouvement; il a résisté aux provocations habiles, et froidement calculées, des ulémas, aussi bien qu'aux entrainemens aveugles des derviches. On sait que le *Cheikh-ul-Islam* a été recemment cassé à Constantinople, et que le Sultan veut se passer de son *fetva*, jadis indispensable à la validité de ses actes. Mais, loin du pouvoir central, l'autorité religieuse est toujours souveraine sur l'esprit des populations musulmanes; la Syrie, aujourd'hui, est toute théocratique.

Ces quelques lignes donneront peut-être plus d'intérêt au document suivant, que nous envoie un de nos amis de Beyrouth. C'est une prière composée tout récemment par un *Muderris* du pays, et que les *Khatibs* et les *imams* récitent devant le peuple du haut de leur *mehrab* dans toutes les mosquées de la Syrie, à la suite du *Khoutbé*, ou prière officielle du vendredi. C'est l'original arabe qui nous a été envoyé par un chrétien qui ne le comprenait pas. Nous offrons donc aux lecteurs de l'*Illustration* un fragment complétement inédit, et de la plus facile nouveauté.

PRIÈRE.

Grand Dieu! nous t'en conjurons par les versets sacrés du Koran, et par les lumières célestes de Mahomet.

Grand Dieu! nous t'en conjurons par le mérite des prophètes et de tous les envoyés, conserve l'empire ottoman.

Grand Dieu! fais resplendir sa gloire.

Grand Dieu! fortifie sa puissance; éclaire l'esprit de ses chefs.

Nous te prions; grand Dieu! ô Dieu riche! ô Dieu infiniment digne de louange; ô libérateur! ô toi qui dois nous ressusciter! ô toi qui est assis sur un trône de gloire! ô toi qui accomplis infailliblement tous tes désirs, toutes tes volontés! garde, conserve le Sultan des deux continens, le souverain des deux mers, le Sultan, fils de Sultan, Abdou'l-Medjid!

Grand Dieu! prête-lui ton aide et ton assistance; montre-toi son gardien, son défenseur et son fidèle protecteur; atteins par son épée les princes impies et infidèles qui se montrent rebelles envers toi, envers ton royaume terrestre et ton royaume céleste.

O maître de l'univers! ô Dieu! accorde la victoire aux armées musulmanes; ne permets pas que les ennemis de la grande cité aient lieu de se réjouir de nos malheurs!

Grand Dieu! mets en fuite et disperse les ennemis des vrais croyans.

Grand Dieu! n'admets pas au nombre des élus les ennemis de ta sainte religion.

Grand Dieu! délivre le pays de la présence des infidèles.

Grand Dieu! livre leurs biens et leurs terres aux Musulmans.

Grand Dieu! rends leurs femmes veuves.

Grand Dieu! rends leurs enfans orphelins.

Grand Dieu! donne leur chair aux lions.

Nous t'en conjurons par le mérite de notre seigneur Mahomet, le sceau des envoyés. Fais que les infidèles deviennent la proie des Musulmans. *Amen.*

Cette prière, dont nous pouvons garantir l'interprétation fidèle, ne manque pas, comme on voit, d'une couleur orientale assez fortement accusée. Au point de vue du dogmatisme religieux, on peut dire qu'elle est complétement déiste; — le déisme est le fond du Koran. Comme œuvre littéraire, elle est dans l'original d'une splendeur de formes que peut-être on appréciera, même sous le voile de la traduction. Et puis, il me semble qu'à travers la ferveur de ces supplications d'un peuple menacé, non-seulement *dans son indépendance*, mais dans sa vie même, on devine une sorte de grandeur calme, et cette résignation souveraine qui est le trait le plus décidé du caractère musulman, comme elle est le dernier mot de l'*Islam*. La forme liturgique est un peu celle de nos litanies catholiques. On dirait que l'homme trouve partout les mêmes invocations et les mêmes paroles pour exprimer à Dieu les mêmes désirs et les mêmes besoins (*Illustration*).

On lit dans l'*Uunion:*

« SITUATION AGRICOLE. — La révolution extraordinaire qui s'est opérée depuis huit jours dans l'atmosphère a inspiré de grandes craintes dans les campagnes, pour le sort des arbres fruitiers et des vignes; on redoute que la forte gelée dans la nuit du 24 au 25 ne leur ait eté particulièrement fatale. Ces singularités de température sont signalées sur tous les points de la France. Toutefois, beaucoup de ces craintes sont évidemment exagérées, et déjà de meilleurs symptômes se présentent. Voici le résumé des nouvelles qui nous parviennent aujourd'hui:

« Dans le Lyonnais on ne sait encore quels ont été les effets de ce contretemps; les uns leur attribuent quelques gravités, le plus grand nombre le croient sans importance. Ce n'est qu'après quelques jours de soleil qu'on pourra se rendre compte du dommage éprouvé par la végétation.

« Dans la Bresse, il est tombé beaucoup de neige lundi; le thermomètre, ce jour-là, était descendu au-dessous de zéro, et il y avait de la glace dans les champs. La végétation y était en avance de vingt jours au moins sur l'année dernière; aussi les colzas passés en fleurs, les seigles en épis, la vigne, les arbres fruitiers sont les végétaux qui ont eu le plus à souffrir de cette rigueur subite du temps. Cependant, nous écrit-on, il n'y a pas encore de mal sérieux.

« La neige couvrait dimanche et lundi les campagnes du Dauphiné. Par suite du froid du lendemain, les fruits y sont compromis; le mûrier a beaucoup souffert; on a des craintes moins fortes pour les vignes des côtes du Rhône. L'orage a grondé pendant que la température s'abaissait.

« D'après les rapports qui nous parviennent de la Bourgogne sur la gelée de mardi, le vent qui régnait et la sécheresse de la terre ont préservé en partie les vignobles de la côte. Chenôve et Dijon ont éprouvé peu de dommage. Talent et Fontaine, au contraire, ont été malheureux; un peu de neige qui était tombée la veille, avait mouillé la vigne, ce qui a fait geler presque tous les raisins.

« Nous sommes sans nouvelles positives du Midi. La *Gazette du Midi* de lundi annonce qu'une pluie longtemps désirée était enfin tombée dans le territoire de Marseille et dans les départements circonvoisins; mais elle ne nous apprend rien sur la journée de mardi. Les craintes inspirées par les rigueurs tardives de la saison ont fait renchérir les soies sur plusieurs marchés.

« Les vignobles bordelais ont éprouvé des dommages qu'il n'est pas permis encore d'apprécier. Toutefois, on espère, si aucun nouvel incident atmosphérique de même nature ne se produit, qu'ils ne seront pas aussi considérables qu'on l'a redouté dans les premiers moments. Dans cette situation fâcheuse, pour réparer autant que possible le mal déjà fait, un agriculteur de la Gironde donne aux propriétaires ses concitoyens le sage conseil de tailler, à un centimètre environ au-dessus du vieux bois, les pampres gelés. Cette opération eut un grand succès, principalement dans les années 1822 et 1843, et cela fut le résultat d'un retour dans l'ascension de la sève. Ce travail doit se faire avec le plus de hâte possible, mais il peut se prolonger jusqu'aux premiers jours de mai, du 1er au 10.

« La récolte a une très-belle apparence dans les campagnes de la Dordogne.

« Dans la plaine de la Loire et dans l'Ouest, le froid a porté un coup funeste aux arbres fruitiers; la vigne a aussi souffert, mais le mal ne parait pas être sans remède.

« Dans le nord-est de grands orages sont venus interrompre brusquement les chaleurs dont on y jouissait comme partout. Les thermomètres y sont descendus mardi matin à 5 degrès au-dessous de zéro. Les jeunes pousses des acacias, des ormes et des sycomores sont perdues. Autour de la montagne de Laon, la gelée a exercé son action avec une telle intensité que les feuilles des végétaux les plus rustiques, comme l'ortie, les lilas, etc., semblent avoir été atteintes par le feu. Les vignes de la Champagne ont beaucoup souffert, mais ce n'est que plus tard, à ce qu'assurent les feuilles locales, qu'on pourra apprécier les dégats causés par cette nuit désastreuse.

« Voilà la situation agricole après les quelques jours rigoureux que nous venons de traverser. On le voit, les dommages éprouvés peuvent se réparer si la température s'élève, c'est du moins l'espérance de tous les agriculteurs. Cette élévation est arrivée, et nous sommes heureux de le constater, elle étend sur tous les points sa bienfaisante influence. »

DERNIÈRES NOUVELLES.

Le Moniteur contient un décret qui appelle sous les armes 80,000 hommes sur les 140,000 votés dernièrement par le Sénat et le Corps législatif.

Le même journal confirme la défaite des Hellènes et la ratification du traité austro-prussien.

D'après un bruit qu'enregistre la *Presse*, Omer-Pacha aurait coupé l'armée russe dans la Dobrudscha et lui aurait fait éprouver des pertes considérables.

Une dépêche télégraphique de la *Gaz. d'Augsbourg*, en date de Constantinople, du 24, est ainsi conçue:

«Les flottes, après avoir bombardé le bourg de Soulina (à l'embouchure du Danube), se sont ensuite dirigées vers Odessa. Elles empêchent l'entrée des vaisseaux de commerce dans les ports russes. On prépare un camp français à Rodosto (ville considérable de la Roumélie, à 22 lieues environ à l'est de Gallipoli, sur la mer de Marmara. — Des corps de troupes françaises sont déjà en route pour Andrinople. 800 Grecs ont débarqué près de Cassandra (au nord de la presqu'ile de Pallène, en Macédoine. —

Athènes, 27 avril. Le blocus de la Grèce est annoncé officiellement. De l'argent arrive de Saint-Pétersbourg. L'ultimatum de la Porte a été en apparence (*angeblich*) adopté (par le gouvernement d'Othon.) Grivas a été complétement battu. Il existe un décret de ministère pour soutenir les insurgés en argent et en munitions.

Volo, 20 avril. — Les Arabes ont pris la route de Larissa (capitale de la Thessalie.) Les insurgés ont paru près de Kurdizza et de Triccala (à l'ouest de la Thessalie.

JORIS, gérant.

PENSIONNAT DE JEUNES GARÇONS

Près de THOUNE.

M. REICHHARDT, originaire de la Saxe, instituteur à Æschi sur Thoune, recevrait encore quelques jeunes gens dans son pensionnat; il enseigne, outre l'allemand pur, toutes les branches voulues dans une bonne école primaire et si on le désire le piano et le dessin. M. Reichhardt voue à ses élèves une surveillance toute paternelle et cherche à les former d'après les principes religieux.

Ils reçoivent une nourriture saine et abondante.

Le prix de la pension est à la portée de chacun.

S'adresser pour les renseignemens à M. Fontannes, pelletier, rue de Bourg, à Lausanne; à M. Pasche, maître d'hôtel de la Tour, à Martigny, ou à M. le pasteur Pescholier, à Æschi.

SION. — IMPRIMERIE DE DAVID RACHOR.